

Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY 04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 6 MAI 2019

Membres du Comité syndical présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Bruno BIGOURDAN, Pascal FURNION, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Yves GOUGNE, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Jean MARTINAGE, André MONTET et Mario SCARNA

* * *

Présentation du bilan de la convention de partenariat avec l'association RDI relative à la plateforme d'initiatives locales, antenne des Monts et Coteaux du Lyonnais par Ingrid GAUDIN, responsable de l'antenne locale de RDI (présentation annexée au présent compte-rendu).

Validation du compte-rendu du comité syndical du 20 mars 2019.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

14 votants

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **DESIGNE** André MONTET, secrétaire de séance.

2. Energie Climat / Adhésion à l'agence locale de la transition énergétique et désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant)

Daniel MALOSSE rappelle que le 12 décembre 2018, le Comité syndical a émis un avis favorable de principe à une future adhésion du SOL à l'association porteuse de l'Agence départementale de transition énergétique.

Aujourd'hui, après 18 mois de travail sur les éléments statutaires et financiers, il convient que le Syndicat adhère officiellement à l'Association porteuse de cette Agence départementale et désigne 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant). Daniel MALOSSE précise que l'assemblée constitutive de l'association porteuse de l'Agence départementale de transition énergétique est programmée le 24 mai prochain.

Après lecture d'extraits des statuts, notamment sur les missions et les collèges, et rappelle des éléments financiers de l'Association,

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDER D'ADHERER à la future association porteuse de l'agence locale de la transition énergétique du Rhône ;

DESIGNE comme représentant du SOL à cette association Daniel MALSOSE en tant que titulaire et Thierry BADEL en tant que suppléant.

3. Exercice budgétaire 2019 / Modification de la périodicité des appels à participation des Communautés de Communes

Daniel MALOSSE explique que la trésorerie du SOL est actuellement très tendue du fait des subventions non versées. Ainsi, le Syndicat est en attente :

- de plus de 170 000 € de subventions du programme LEADER du fait de difficultés de gestion de la Région et de l'ASP;
- de près de 260 000 € de fonds TEPCV (en lien avec le fonds local de rénovation de l'habitat privé) qui ne seront versés qu'à l'achèvement de l'ensemble des actions du programme.

Cette situation tendue devrait se régler d'ici fin 2019.

En attendant le versement de ces subventions et afin de ne pas avoir recouru à une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire, les participations des 3ème et 4ème des Communautés de Communes (35 500 €/Communauté de Communes/trimestre), initialement appelées trimestriellement à terme à échoir, pourraient être appelées et versées en une seule fois.

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE d'appeler en une seule fois les participations des Communautés de Communes de l'exercice budgétaire 2019 restantes à percevoir.

4. Ressources humaines / Détermination des autorisations spéciales d'absences du personnel du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Daniel MALOSSE indique que le Syndicat n'a jamais fixé d'autorisation spéciale d'absence pour évènements familiaux pour son personnel.

Afin de lui en faire bénéficier, le SOL pourrait déterminer une liste en reprenant celle proposée par le Comité Technique Paritaire placé près du Centre de Gestion auquel le SOL adhère, à savoir :

2.1 Mariage ou Pacte Civil de Solidarité		
- Agent	}	+ délai de route dans la limite de 1 jour calendaire
- Freres et sœurs de ragent	J	
2.2 Décès		
- Conjoint ou concubin de l'agent1 fois les obligations hebdomadaires de service)	
- Enfants de l'agent, de son conjoint ou de son concubin		
Parents de l'agent, de son conjoint ou de son concubin	}	+ délai de route dans la limite de 1
- Gendres et belles-filles3 jours		jour calendaire
- Grands-parents de l'agent1 jour		
- Frères et sœurs de l'agent1 jour		
- Petits enfants de l'agent1 jour	J	
2.3 Maladie grave ou accident nécessitant la présence d'e personne (sur présentation d'une attestation médical		ierce
- Conjoint ou concubin de l'agent1 fois les obligations hebdomadaires de service		
 Enfants de plus de 16 ans de l'agent, de son conjoint ou de son concubin (1)	}	Par évènement
Parents de l'agent, de son conjoint ou de son concubin (1)		
- Grands-parents, frères et sœurs de l'agent2 jours	J	

Ces autorisations spéciales d'absences pour évènements familiaux seraient accordées en fonction des nécessités de service.

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **DETERMINE** les autorisations spéciales d'absences suivantes du personnel du Syndicat de l'Ouest Lyonnais :

$\left. \right $	+ délai de route dans la limite de 1 jour calendaire
	+ délai de route dans la limite de 1 jour calendaire
	ierce
?)	
	Par évènement
)

Présentation du bilan des conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône et l'ADDEAR relatives à la reprise/transmissions des exploitations agricoles par Gérard GRANGE (présentation annexée au présent compte-rendu).

5. Questions diverses

M. Furnion souhaite avoir des précisions sur la répartition des financements de l'appel à projets « Vélo et territoires ». Il lui est répondu que les financements sont déjà fléchés sur des actions précises intégrées au plan d'actions de la candidature du SOL. Daniel MALOSSE précise que les taux de subventions ont été réduits : le bureau du SOL doit maintenant s'interroger sur le maintien de la candidature du SOL à cet AAP.